



LE MINISTRE

Cotonou, le 28 AVR 2026

N° 005/MTFP/DC/SGM/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.

Dans le cadre de la célébration de la fête du travail, et conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **vendredi 1er mai 2026, fête du travail**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à tous les travailleurs, une bonne fête du travail.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Vu
Bon à diffuser


Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS